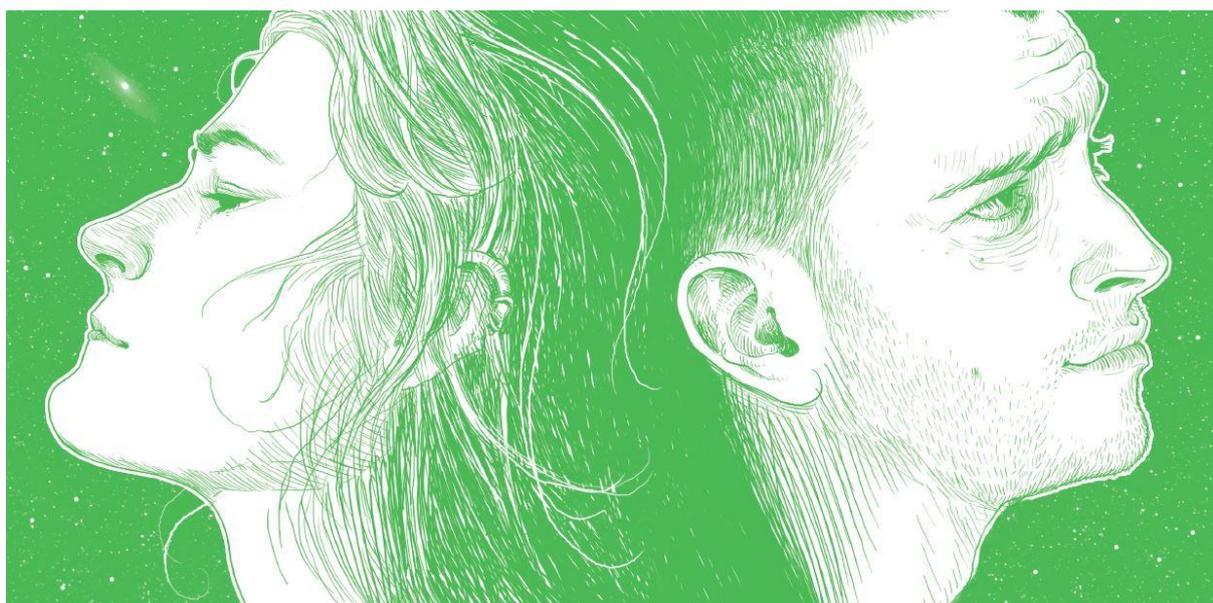


L'École supérieure du Hall de la chanson



LA FORMATION

Cette nouvelle formation à l'**interprétation** et à l'**arrangement de chansons** accueillera **16 jeunes artistes – chanteurs, comédiens, musiciens** – recrutés sur concours pour deux années (4 semestres)

Fort de son expérience acquise en matière d'**insertion professionnelle des jeunes artistes** à travers plusieurs dispositifs de présentations de travaux qu'il a créés (notamment avec l'aide de la Spedidam), Le Hall de la chanson entend en faire un axe fort de son École.

Après **9 années d'enseignement** de l'interprétation de chansons des répertoires patrimoniaux au Conservatoire national supérieur d'Art dramatique (les artistes du Hall de la chanson ont initié pas moins de 290 jeunes comédien.ne.s), en lien avec la classe d'écriture d'arrangement et avec des musiciens accompagnateurs du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, Le Hall a construit deux



solides **cursus d'enseignement sur deux ans**, l'un destinés aux interprètes, l'autre aux musiciens arrangeurs.

La pédagogie est fondée d'une part sur un **apport théorique et technique**, d'autre part sur une **pédagogie par l'action**. Les étudiants, encadrés par une équipe pédagogique composée d'artistes pointus, seront ainsi amenés à concevoir, monter, jouer de véritables **spectacles** et mener des actions d'Éducation artistique et culturelles.

L'École propose **deux cursus** : l'un formant les interprètes et les metteurs en scène de chansons (8-10 places ouvertes dont 3 metteurs-en-sc. maximum), l'autre les musiciens-arrangeurs-accompagnateurs (6-8 places).

Les études sont organisées en quatre semestres divisés en sessions de 2-3 semaines.

Chaque semestre comporte 5 modules :

- **Création** (interprétation, arrangement, conception & montage de spectacles)
- **Technique & pratique** (voix, mouvement, musique, harmonie, accompagnement)
- **Théorie & Recherche** (histoire, esthétique des musiques populaires chantées)
- **Médiation de la chanson** (musiques populaires chantées)
- **Environnement professionnel**

Le volume horaire moyen est d'environ 14h / semaine (hors vacances) pour les interprètes et d'environ 10h / semaine (hors vacances) pour les musiciens.

LES COURS

CURSUS ARRANGEURS-MUSICIENS

Création

- Cours d'écriture d'arrangement basés sur l'improvisation
- Atelier Choral (*cours commun aux 2 cursus*)
- Atelier de réalisation sonore et audiovisuel

Technique & pratique

- Training vocal (*cours commun aux 2 cursus*)
- Training corporel (*cours commun aux 2 cursus*)
- Initiation au jeu dramatique
- Cours « pratique de l'accompagnement »

Théorie & Recherche

- Initiation à la méthodologie de la Recherche documentaire (*cours commun aux 2 cursus*)
- Cours d'Esthétique et d'Histoire des musiques populaires chantées (*cours commun aux 2 cursus*)
- Atelier de recherche dramaturgique musical (cursus « arrangeur ») (uniquement au semestre 4)

Médiation de la chanson (musiques populaires chantées)

- Cours de méthodologie Médiation de la Chanson / animation d'atelier de pratique (*cours commun aux 2 cursus*)
- « Pratique de la médiation » supervisée (*atelier commun aux 2 cursus*) (Semestres 3 et 4)

Environnement professionnel

- Connaissance des secteurs professionnels « Musique » et « Spectacle vivant » (*cours commun aux 2 cursus*) : économie de la culture, marketing culturel, propriété intellectuelle et droits, etc.
- Initiation à la production et à la diffusion de spectacles (Semestre 4)

LES COURS

CURSUS INTERPRÈTES (ET METTEURS-EN-SCÈNE)

Création

- Cours d'interprétation
- Cours de jeu dramatique
- Atelier Choral (*cours commun aux 2 cursus*)
- Atelier chorégraphique (uniquement au Semestre 4)
- Tutorat à la mise-en-scène (option « mise-en-scène »)

Technique & pratique

- Training vocal (*cours commun aux 2 cursus*)
- Cours danse/mouvement
- Training corporel (*cours commun aux 2 cursus*)
- Cours de technique vocale (individuel)
- Cours de formation musicale « chanteurs »

Théorie & Recherche

- Initiation à la méthodologie de Recherche documentaire (*cours commun aux 2 cursus*)
- Cours d'Esthétique et Histoire des musiques populaires chantées (*cours commun aux 2 cursus*)
- Atelier de recherche dramaturgique et (Semestre 4)

Médiation de la chanson (musiques populaires chantées)

- Cours de méthodologie Médiation de la Chanson / animation d'atelier de pratique (*cours commun aux 2 cursus*)
- « Pratique de la médiation » supervisée (*cours commun aux 2 cursus*) (Semestres 3 et 4)

Environnement professionnel

- Connaissance des secteurs professionnels « Musique » et « Spectacle vivant » (*cours commun aux 2 cursus*) : économie de la culture, marketing culturel, propriété intellectuelle et droits, etc.
- Initiation à la production et à la diffusion de spectacles (Semestre 4)

Cours communs aux 2 cursus :

- Training vocal
- Atelier choral
- Training corporel
- Cours de méthodologie « Médiation et animation d'ateliers » (qui devient en 2^{ème} année une mise en situation supervisée d'actions de médiation)
- Cours de connaissance de l'environnement professionnel (secteurs musique et art vivant).
- Cours d'Esthétique des musiques populaires
- Cours d'Histoire des musiques populaires
- Cours de méthodologie « Recherche documentaire »

Cours spécifiques Cursus Interprète (et metteur-en-sc.) :

- Cours d'Interprétation
- Cours de Technique vocale
- Cours Danse / Mouvement
- Cours de Formation musicale
- Tutorat mise-en-scène

Cours spécifiques Cursus Musicien-arrangeur :

- Cours d'écriture/arrangement
- Cours de Mise en pratique de l'accompagnement
- Atelier de réalisation sonore et audiovisuelle
- Cours d'initiation au jeu dramatique (pour musiciens)
- Atelier de recherche dramaturgique appliquée à la musique (en semestre 4)



La particularité de cet enseignement réside dans la **mise en situation régulière** des jeunes artistes, à travers plusieurs dispositifs :

- Pour les 3 premiers semestres : des « **CabareTÉC** » devant le public (petites formes de spectacles musicaux toutes les 4-5 semaines),
- Pour les 3 premiers semestres : 2 ou 3 **master-classes** par semestre, avec des artistes interprètes ou arrangeurs,
- Pour le Semestre 4 : deux à trois **créations** conçues, mises-en-scène, arrangées par les jeunes artistes, épaulés, tutorés et supervisés par l'équipe pédagogique.
- À partir du 2^{ème} semestre, les jeunes artistes peuvent se voir proposer de participer (et ils sont en cela rémunérés) aux créations du Hall et aux actions de médiation, aux côtés d'artistes confirmés et expérimentés (chaque jeune artiste devrait ainsi participer professionnellement à un projet au cours de ses 2 années de formation).

De même, après 2 semestres d'apprentissage, les jeunes artistes **conçoivent et réalisent des actions de médiation**, en lien avec leurs créations du 4^{ème} semestre.

Renseignements et inscriptions :

Contact :

Olivier Hussenet
ohussenet@lehall.com
01 53 72 43 00